

Rapport d'engagement 2018 de La Financière Responsable

I. Introduction

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des actes d'engagement réalisés par La Financière Responsable lors de l'année 2018. Spécialiste de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), la Financière Responsable (LFR) est régulièrement amenée à échanger avec les émetteurs sur des sujets relatifs aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance en lien avec leurs activités.

Comme nous le rappelons : « la politique d'engagement de LFR s'exerce envers les entreprises. Elle s'accompagne d'une nécessaire humilité et se détache de toute agressivité. Notre position ne sera définie qu'après avoir effectué un important travail permettant de mieux comprendre l'activité de l'entreprise. Cela passe par la compréhension de ses contraintes de différentes natures et de son positionnement stratégique guidant ses efforts pour assurer et pérenniser sa croissance. Bien évidemment, ce travail de prise de connaissance doit être complété par un dialogue permettant de vérifier, et donc de confirmer ou d'infirmer, notre analyse. Cette démarche est menée dans un esprit d'ouverture qui laisse une large place au questionnement. En effet, à La Financière Responsable, nous croyons à la valeur de la question, qui laisse au chef d'entreprise le soin de mener la réflexion qui convient, et de définir, ou non, les solutions appropriées. Notre politique d'engagement n'a pas pour objet d'imposer des solutions toutes faites, de nature souvent idéologique et peu concrète, ou de condamner sans légitimité. Elle ne consiste qu'à signaler, par un questionnement, un problème et d'attendre, suivant un délai adapté, la réponse qui sera apportée¹ » par l'entreprise. Le questionnement est toujours mené dans un esprit d'accompagnement des émetteurs. L'amélioration de la communication et des pratiques extra-financières des émetteurs est pour LFR un enjeu fort, puisqu'elle nous permet d'étendre notre connaissance et notre compréhension des entreprises.

II. Le Tableau d'engagement

LFR s'appuie sur un **Tableau d'Engagement** qu'elle a mis au point pour le recensement et le suivi de ses différents actes d'engagement. Cet outil indispensable répertorie les informations utiles sur l'émetteur, les différents interlocuteurs, la forme (entretien téléphonique ou physique par exemple), les sujets traités ainsi que le suivi des actions de dialogue. Il permet à LFR d'établir avec précision l'historique de ses actes d'engagement la rendant capable d'une part d'établir une chronologie de ses dialogues avec les entreprises, d'autre part de suivre les dates limites de réponse, et également de rendre compte à ses clients investisseurs et aux organismes de certification de ses engagements en matière de dialogue auprès des émetteurs. Le tableau d'engagement confère à la politique d'engagement de LFR un haut niveau de traçabilité. Ce document est renseigné et mis à jour en temps réel et constitue la source primaire d'informations nécessaires au bilan des actions d'engagement pour l'année 2018.

III. Récapitulatif des actions d'engagement pour l'année 2018

En 2018, neuf entreprises ont fait l'objet d'une prise de contact à l'initiative de l'équipe de gestion sur des sujets ESG. Bien que cela puisse paraître peu élevé en comparaison du nombre de valeurs en portefeuille (36 au 31/12/2019 pour le fonds LFR Euro Développement, 35 pour Actions Solidaires) ou susceptibles d'y être incluses, ce chiffre est cohérent avec notre méthode d'analyse des émetteurs. En effet, les prérequis d'informations nécessaires à l'analyse d'un émetteur sont importants chez LFR : quantité d'informations ESG suffisante pour conduire une analyse stratégique et s'assurer de l'éligibilité face aux quatre critères d'exclusion ESG. L'analyse d'un dossier dure environ un mois. Cette méthode d'analyse exigeante et éprouvée permet de ne déployer une action d'engagement qu'auprès des dossiers dont la nécessité nous paraît importante ou qui présentent un réel intérêt pour nos clients. Dans certains cas, ils relèvent de points pour lesquels nous devons obtenir simplement obtenir une clarification. Nous portons donc notre action aussi bien sur des sujets de sociétés détenues en portefeuille ou que nous avons seulement étudié récemment (voire en cours d'étude). L'engagement est en effet pour nous un acte de vérification ou d'approfondissement intimement lié à notre gestion, et non une opération de communication. Cette application de l'engagement est également conforme aux engagements de La Financière Responsable, signataire des PRI et promoteur des six principes pour l'Investissement Responsable.

En 2018, la plus grande partie des actes d'engagement concerne directement la quantité ou la nature des données ESG : à raison soit de leur quantité qui n'évolue pas assez vite selon nous dans le reporting de l'entreprise, soit de leur qualité (certaines données chiffrées peuvent poser question voire problème). Lors de notre précédent rapport d'engagement pour

¹ Cf. site internet : <http://www.la-financiere-responsable.fr/wp-content/uploads/Politique-dengagement-2018.pdf>

2017, nous évoquions que nous nous étions rapprochés de l'éditeur allemand de logiciel **SAP**. À l'époque, nous estimions que la communication de données sociales pouvait être étoffée. Nous en avons informé par courrier le Directeur Général de l'entreprise, qui avait accusé réception de notre demande et avait répondu être sensible à notre requête. Ainsi, nous avons décidé d'attendre la communication ESG à venir de l'entreprise. En 2018, notre patience et notre engagement ont été récompensés. L'entreprise a publié sur son site internet une page (téléchargeable) de données chiffrées sur différents sujets, notamment sur son personnel. L'information ainsi publiée est désormais exhaustive et permet de renforcer la connaissance d'un dossier que nous apprécions particulièrement. L'exemple de SAP illustre parfaitement l'efficacité de notre méthode de questionnement, laissant à l'entreprise, si elle le juge utile, le soin de prendre les mesures nécessaires. LFR fait le choix d'accompagner l'entreprise dans le développement de sa communication et de son reporting ESG.

Cette même année 2018, deux entreprises irlandaises présentes dans nos fonds (**Kerry Group** et **Kingspan**) ont fait l'objet de mises à jour intégrales² de leurs cas d'investissement. Lors de l'analyse, nous avons constaté dans leurs communications RSE respectives un manque de progression dans la quantité des informations sociales publiées ces dernières années. Ces deux sociétés ont donc fait l'objet de mises sous surveillance dans l'attente de la tenue d'entretiens sollicités pour obtenir davantage d'informations. A la suite d'un entretien téléphonique avec le responsable des relations investisseurs et le responsable développement durable de Kerry Group, des informations sociales supplémentaires, concernant par exemple la féminisation des effectifs ou la formation, nous ont été communiquées. Cependant, le programme de communication RSE futur et les informations susceptibles d'y figurer demeuraient, à nos yeux, insuffisants. Nous avons donc envoyé une lettre à la Direction du groupe pour appuyer notre demande et suggérer les indicateurs sociaux qu'il serait pertinent de communiquer à l'avenir. Le taux de rotation des employés, l'ancienneté, la répartition par fonction des employés dans l'entreprise ou le nombre d'heures de formation par employé sont quelques exemples des informations ainsi obtenues. A la suite de ces progrès, la mise sous-surveillance de Kerry Group a donc pu être levée en novembre 2018.

Concernant Kingspan, l'entreprise a assuré travailler à la réunion d'indicateurs sociaux pour en faire une communication prochainement. A l'instar de SAP, nous attendons un retour du questionnaire de l'Empreinte Ecosociale 2019 avec un taux de réponse supérieur à l'année précédente. Suite à cet engagement de l'entreprise, La Financière Responsable a levé la mise sous-surveillance en octobre 2018 mais reste très vigilante quant à la communication qui sera faite par l'entreprise en 2019.

En juillet 2018, **De'Longhi**, présenté lors de notre Comité d'Investissement mensuel, faisait état de chiffres nous laissant, à l'analyse, perplexes. En effet l'entreprise communiquait un taux d'absentéisme de 50% et faisait état d'un chiffre moyen d'environ 300 jours d'absence liés à un accident du travail, ce qui paraissait très élevé voire aberrant eu égard à son activité. De plus, ce chiffre semblait incohérent avec la réputation et l'image de marque très forte de l'entreprise. Avant tout investissement, un contact fut pris avec les équipes de De'Longhi. Concernant l'absentéisme, le responsable des relations investisseurs a constaté une erreur de reporting et a rétabli ce taux à 5,0%, soit un niveau raisonnable et cohérent pour ce type de métier. Quant à la donnée qui nous était communiquée comme un taux de fréquence des accidents du travail, il s'agissait en réalité du nombre total d'accidents. Corrigée, cette donnée correspond à ce que l'on peut observer en moyenne dans l'industrie. En conclusion, grâce au dialogue entrepris, LFR, d'une part, a pu approfondir sa connaissance du dossier et donc conforter son opinion positive sur les pratiques de l'entreprise. D'autre part, cela démontre aux entreprises étudiées et contactées que les données des rapports RSE sont suivies et utiles à la décision d'investissement. Cela incite les entreprises cotées à plus de précision et de contrôle dans leur communication extra-financière.

Nous avons également dialogué avec la société **Maisons du Monde** au sujet des accidents du travail. En 2018, nous remarquons que le taux de fréquence des accidents du travail était élevé et avait augmenté, passant de 35,2 en 2017 à 39,4. L'évolution de cet indicateur mérita que nous en recherchions et comprenions la cause. Un contact avec l'entreprise était nécessaire et il fut pris auprès du directeur des ressources humaines de Maisons du Monde. L'augmentation du taux de fréquence des accidents du travail provenait d'un changement à la fois du périmètre de consolidation et également du mode de calcul du taux de fréquence utilisé. En 2018, la méthode de calcul a été harmonisée, et la quantité de données consolidées a été plus importante qu'en 2017. C'est donc sur la base du chiffre 2018 qu'il faut tracer une tendance, selon le responsable des relations investisseurs, donnant à suivre avec attention l'évolution de cet indicateur à l'avenir.

Par ailleurs, nous avons décidé de nous intéresser à quelques entreprises du secteur de l'aéronautique, secteur de croissance dont le potentiel nous paraît intéressant pour la gestion de LFR. Cependant, ce secteur d'activité nécessite une vigilance particulière quant à l'application d'un de notre critère d'exclusion concernant les liens directs et indirects avec les bombes à sous-munitions et les mines antipersonnel. Sur ce sujet sensible, l'information publiée spontanément par les entreprises nous a paru insuffisante voire imprécise : nous avons donc cherché à obtenir des informations complémentaires auprès des sociétés concernées suivantes : Rolls-Royce, Airbus et Safran. Des questionnements précis ont été adressés par écrit à ces trois émetteurs afin de clarifier et mesurer la gestion et qualifier le risque de lien direct et indirect en conformité avec la

² Tous les trois ans (ou moins si nécessaire), les entreprises en portefeuille font l'objet d'un réexamen complet (stratégique, extra financier et financier, boursier) que nous appelons « mise à jour intégrale ».

politique d'exclusion de La Financière Responsable sur les mines anti-personnel et les bombes à sous munitions. La réponse de Safran a été la plus complète et la plus claire à ce sujet. En effet, l'entreprise exclut tout lien avec ces activités : la voie à l'examen de ce dossier est donc ouverte pour statuer sur un éventuel investissement.

En dernier lieu, nous reportons un acte d'engagement relatif au respect des Droits de l'Homme. En 2015, l'association Sherpa a déposé une plainte contre Vinci pour des faits constatés sur les chantiers de la Coupe du monde au Qatar. La filiale Vinci Construction Grand Projets, la filiale Qatarie QDVC ainsi que les sous-traitants locaux étaient mis en cause. La Financière Responsable a donc effectué une enquête approfondie et a rencontré les parties prenantes de cette polémique (des représentants de l'ONG comme de l'entreprise Vinci). Compte tenu du classement sans suite du parquet de Nanterre début 2018 et suite aux discussions poursuivies après ces décisions de Justice, l'analyse de La Financière Responsable a estimé que Vinci pouvait être éligible et sélectionnée dans ses fonds. LFR a en parallèle adressé au groupe Vinci une lettre l'engageant à continuer à rechercher, en 2018, différents axes d'améliorations des conditions de vie du personnel des sous-traitants au Qatar.

Rédigé le 24/09/2019